

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-683

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle technique de l'exploitation	N° 2019-683

Réseau communautaire de transports urbains - Réseau TBM 2019 - Modifications du réseau de bus dans le cadre de l'ouverture de la Ligne D (extension du tramway ligne C entre Bordeaux Quinconces et Eysines Cantinolle) - Décisions - Approbation.

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2014-0595 du 31 octobre 2014, le Conseil de Communauté urbaine de Bordeaux, devenu le Conseil de Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015, a approuvé le choix de Keolis Société anonyme (SA) comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole. Des réunions spécifiques à la préfiguration du réseau de bus à l'horizon du démarrage de la Ligne D ont eu lieu avec les communes de Bordeaux et du quadrant Nord-Ouest afin de valider l'évolution du réseau de bus. Le présent projet de délibération a donc pour objet de valider l'évolution du niveau d'offre et les paramètres contractuels permettant de calculer la rémunération du délégataire.

I – LIGNE D DU TRAMWAY :

- Offre tramway :
 - la ligne D du tramway constitue une extension de la Ligne C à laquelle elle se connectera au niveau de la Place des Quinconces. Entre le débranchement des Quinconces et le terminus d'Eysines Cantinolle, elle desservira Bordeaux Fondaudège, Le Bouscat, Bruges et Eysines sur 9.8 kilomètres,
 - 15 nouvelles stations seront desservies,
 - s'insérant sur la Ligne C, la ligne desservira de fait la Gare Saint-Jean (terminus partiels de la ligne situés au-delà de la gare).
- ***Adaptations contractuelles liées directement à la mise en service de la ligne D (vis-à-vis des hypothèses retenues initialement sur le contrat de DSP-délégation de service public- Transport)***
 - la fréquence au démarrage de la ligne D est de 15' entre Cantinolle et Hippodrome et de 7'30 entre Hippodrome et Quinconces (fréquence en jour ouvrable hiver). Cette fréquence de démarrage a été décidée de manière à tester le fonctionnement de la ligne avec ses différentes branches. Cependant, en fonction de ces résultats et de la charge observée, la fréquence de cette ligne pourra évoluer à respectivement 12' et 6', les infrastructures ayant été conçues pour répondre à ce niveau de service. L'écart kilométrique entre l'offre prévisionnelle et de lancement = -70.000 km /an,

- l'amélioration du cadencement de la ligne D sur les horaires de frange (soirée / tôt le matin et dimanche) et effets calendaires = +40.000 km /an.

➤ **Réajustements contractuels périphériques :**

de plus, il est à noter que :

- les adaptations liées à l'augmentation de « l'amplitude des services de la ligne C en lien avec l'arrivée de la LGV », validées par délibération en février 2018, avaient été mises en place pour pallier le décalage de la mise en service de la ligne D. Ces impacts ont été intégrés au contrat jusqu'en 2022. Or, ils n'ont plus de raison d'être car ils sont déjà valorisés dans l'offre nominale de la ligne D. (-112 000 km/an),
- lors du passage à 10 min de l'extension Blanquefort de la ligne C, en septembre 2018, l'offre des services partiels sur la ligne C a été revue à la baisse afin de libérer une rame. Ces impacts financiers et contractuels ont été intégrés au contrat jusqu'en 2022. Or, ils n'ont plus de raison d'être car ils sont déjà valorisés dans l'offre nominale de la ligne D. (+30 000 km/an).

Ainsi, pour les 2 cas précités, les impacts kilométriques et financiers de ces mesures seront à corriger des engagements contractuels sur 2019-2022.

- Ouverture de deux nouveaux P+R (Parkings relais) : environ 900 places sont mises à disposition des usagers du réseau TBM (650 à Cantinolle et 250 à Hippodrome)

II – PLANNING DE MISE EN OEUVRE

La mise en service de la ligne D est prévue en deux phases :

- phase 1 : des « Quinconces » à « Mairie du Bouscat » en décembre 2019,
- phase 2 : de « Mairie du Bouscat » à « Cantinolle » au premier trimestre 2020.

Le réseau de bus associé se mettra en place également en deux temps, sur la base des éléments énoncés ci-dessous.

Les déviations de lignes seront maintenues, pour les lignes de bus impactées, jusqu'à la phase 2.

III – ADAPTATIONS DU RESEAU DE BUS (voir plan N°1)

Le réseau de bus prévu à l'horizon de la Ligne D, initialement inscrit au contrat de Délégation de service public (DSP), a été imaginé en 2013. Depuis, le territoire concerné par la ligne D a beaucoup évolué.

En effet, il convient de noter que la population des communes directement impactées par l'arrivée de cette nouvelle ligne (Eysines, Le Bouscat, Bruges, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin de Médoc) a depuis fortement évolué avec une hausse de l'ordre de 11% entre 2011 et 2016, soit une projection à +17% à horizon 2020. Dans le même temps, entre 2011 et 2016, une hausse de 5% du nombre d'emplois et de 14% du nombre de résidences principales a pu être observée permettant d'arguer de la dynamique du territoire.

En conséquence, il convient de réajuster l'offre bus aux besoins actuels et futurs émanant du terrain autour de l'axe de la Ligne D.

En parallèle, une demande de plus en plus forte en faveur de lignes transversales (qui ne transitent pas dans le centre de Bordeaux) se développe sur la Métropole, offrant au passage des liaisons entre les grandes structurantes du réseau TBM, lignes de Tramway et Lianes. C'est ici le cas avec la nouvelle Corol 38 qui offrira une liaison extra rocade entre trois lignes de tram (C-D-A du Nord au Sud) et se connectera à la future liaison en Bus à Niveau de Service Performant desservant les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroparc et Bersol / Inno-Campus.

La ligne D et cette corol 38 constitueront les deux artères principales de ce nouveau réseau du quadrant Nord-Ouest autour desquelles viennent se greffer des lignes locales de bus desservant finement les quartiers des communes du quadrant (lignes 30-71-72-83-84). Afin d'avoir une offre attrayante calée sur l'offre tramway, toutes ces lignes auront une fréquence de 30 minutes (a minima en heure de pointe) ce qui facilitera les

correspondances.

Aussi, il est proposé les adaptations suivantes :

- **lianes 6** : d'abord raccourcie et limitée à sa portion Gare de Bruges <> Mairie du Bouscat (PHASE 1), elle est ensuite supprimée puisque ses missions sont reprises par la Ligne D. (PHASE 2),
- **ligne 26** : Elle retrouve son itinéraire initial par les rues Fondaudège / Paulin et Barraud / Course pour desservir le quartier Jardin Public (PHASE 1). Fréquence 20' en HP,
- **corol 33** : pas de modification d'itinéraire mais renfort de l'offre à 20' en HP, 30' en HC (PHASE 1),
- **ligne 29** : sur Bordeaux, la ligne rejoindra désormais le quartier Mériadeck via les boulevards depuis la Barrière du Médoc. Son terminus est situé à proximité de la station tram Saint-Bruno (PHASE 1). Sur Blanquefort la ligne est supprimée et remplacée par la Corol 38 (voir ci-après). Son nouveau terminus est donc situé à Eysines, au niveau du lycée Charles Peguy. La desserte de Bruges est inchangée (PHASE 2) (fréquence 20' en Heures pleines (HP), 30' en Heures creuses (HC)),
- **corol 38** : nouvelle ligne. Elle reprend les missions de la Ligne 29 sur Blanquefort et offre une nouvelle liaison transversale entre Blanquefort (dont Tram C), Eysines (Tram D) et la ZI du Phare en passant par le Haillan-Rostand (Tram A) (fréquence 15' en HP, 30' en HC). (PHASE 2),
- **lianes 2** : prolongation de la ligne jusqu'au Taillan-Médoc avec une fréquence calée sur le tram (15' en journée). Elle remplace la Lianes 5 sur cette commune, offrant ainsi de nouvelles dessertes à la commune du Taillan-Médoc, celles de la Lianes 5 étant en partie reprises par la Ligne D (Barrière du Médoc notamment). Sur Eysines, elle passera sur l'avenue du Médoc ce qui permettra de la rapprocher du collège Albert Camus. (PHASE 2),
- **lianes 5** : coupée à Hippodrome (terminus à côté du parc-relais). Les fréquences différentes entre Lianes 5 Nord et Sud n'étant pas compatibles, elles deviennent deux lianes distinctes (Lianes 5 sud et Lianes 5 Nord renommée Lianes 12) (fréquence calée sur le tram soit 15' en journée). (PHASE 2),
- **ligne 30** : Une seule antenne conservée en extra rocade : depuis la ZI (zone industrielle) du Phare elle desservira Le Haillan-Rostand, une partie de l'avenue de Magudas, le village de Corbiac et le centre-ville de Saint-Médard-en-Jalles avec un terminus au Lycée Sud-Médoc. Création d'un terminus partiel aux Renardeaux sur Mérignac, juste avant la ZI du Phare : fréquence 15'HP(heure pleine) /20'HC (heure creuse) sur Mérignac, puis fréquence 30'HP /40'HC sur l'antenne présentée ci-avant. (PHASE 2),
- **ligne 71** : hors secteur Ligne D, mais conséquence de la modification de la Ligne 30 : elle reprend les missions de cette dernière sur l'avenue du Haillan et la résidence Rostand avec maintien de la connexion avec le tram A. (PHASE 2),
- **corol 35** : elle ne traversera plus la rocade au niveau du Vigean et empruntera l'avenue de l'Hippodrome à double sens, ce qui rendra son tracé plus direct et améliorera les temps de parcours. Elle conserve ses fréquences actuelles (10'/15' en HP, 20'en HC). (PHASE 2),
- **cités 41** : depuis la place Florale elle est prolongée jusqu'au pôle d'échanges Hippodrome (connexion Ligne D, Lianes 5). Fréquence 30 minutes. (PHASE 2),
- **ligne 72** : la ligne est simplifiée et réduite en longueur. Elle offre toujours des liens Bruges Centre / Ligne D, Cantinolle / Haillan Centre et Eysines / Le Haillan via la nouvelle piscine intercommunale. Sa fréquence est améliorée à 30'. (PHASE 2),
- **ligne 83** : son itinéraire est inchangé sur Saint-Aubin. Elle ne dessert plus Saint-Médard-en-Jalles centre pour rejoindre directement Cantinolle (Tram D) depuis le Lycée Sud-Médoc. Fréquence de 30' en HP. (PHASE 2),
- **ligne 84** : elle reprend les missions de l'actuelle ligne 30 sur Saint-Aubin de Médoc avec une prolongation vers la Zone d'Activités de Picot (Saint-Médard). Elle dessert le lycée Sud-Médoc, le centre-ville de Saint-Médard, le quartier de la Boétie et rejoint Cantinolle (tram D). Elle est ensuite prolongée de Cantinolle au Haillan-Rostand reprenant ainsi les missions de la Ligne 30 actuelle sur l'axe Ste-Christine / Morandière. Fréquence de 30' en HP. (PHASE 2).

Il faut également noter la suppression de la « Navette Travaux Barrière du Médoc » dès la mise en service de la PHASE 1 de la ligne D.

IV – BILAN KILOMETRIQUE ET FINANCIER CONTRACTUEL

Préalable : les impacts financiers et kilométriques sont appréciés en écart entre le contrat initial modifié des évolutions annuelles sectorielles déjà actées et intégrant l'offre proposée avec ce nouveau réseau associé à la ligne D, objet de la présente délibération.

En synthèse, le nombre de kilomètres prévus pour le tramway en 2020 est inférieur aux hypothèses retenues en 2013 dans le contrat de délégation de service public des transports compte tenu notamment, de la réduction des fréquences : de 12' à 15' et de 6' à 7'30.

Le nombre de kilomètres prévus pour le réseau de bus en 2020 est supérieur aux hypothèses retenues en 2013 dans le contrat de délégation de service public des transports. Le contrat prévoyait de fortes diminutions de l'offre bus, au démarrage de la ligne D. Or, compte tenu des évolutions liées aux besoins de développement urbain et aux adaptations du contrat depuis 2015, cette réduction du kilométrage n'était plus possible ni pertinente.

Le projet de délibération présente les écarts au contrat initial :

- Tramway :

L'impact kilométrique pour le tramway est estimé à -112.000 kilomètres en année pleine par rapport à l'enveloppe du contrat avenanté.

L'économie globale sur le forfait de charge à verser à l'exploitant est de l'ordre de -552k€/an (adaptions et réajustements inclus).

L'ensemble de ces adaptations entraîne une baisse des recettes théoriques de l'ordre de -488k€/an par rapport au contrat, dont :

- 90k€/an du fait des adaptations précitées (impacts fréquence, amélioration du cadencement horaires et effets calendaires),
- 398k€/an du fait des réajustements contractuels précités.

- Bus :

L'impact kilométrique pour le bus est estimé à + 507.000 kilomètres en année pleine par rapport à ce qui était prévu au contrat étant entendu que le développement urbain du quadrant Nord Ouest a fortement fait évoluer les besoins sur le réseau depuis la passation du contrat de DSP.

Cela génère un impact financier annuel sur le forfait de charges l'ordre de +2,05M € (valeur 2013) et une hausse des objectifs de recettes de près de 208k€ à l'issue de la montée en puissance du réseau soit 2022.

- Réseau :

Au global, l'impact financier annuel de ces dispositions est évalué à +1,5M€ sur le forfait de charges et -280k€ sur les objectifs de recettes.

La consolidation de ces valeurs au sein du contrat de délégation de service public se fera au travers du prochain avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux métropole,

VU les délibérations n°2015-0394 du 10/07/2015, n°2016-390 du 08/07/2016, n°2016-744 du 16/12/2016, n°2017-411 du 07/07/2017, n°2018-47 du 16/02/2018, n°2018-361 du 06/07/2018, n°2018-675 du 30/11/2018 et n°2019-411 du 12/07/2019 approuvant des modifications sur le réseau TBM,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il y a lieu de procéder aux ajustements proposés pour la mise en service de la ligne D du tramway afin d'optimiser l'offre de transport urbain et de répondre à de nouveaux enjeux métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications du réseau TBM.

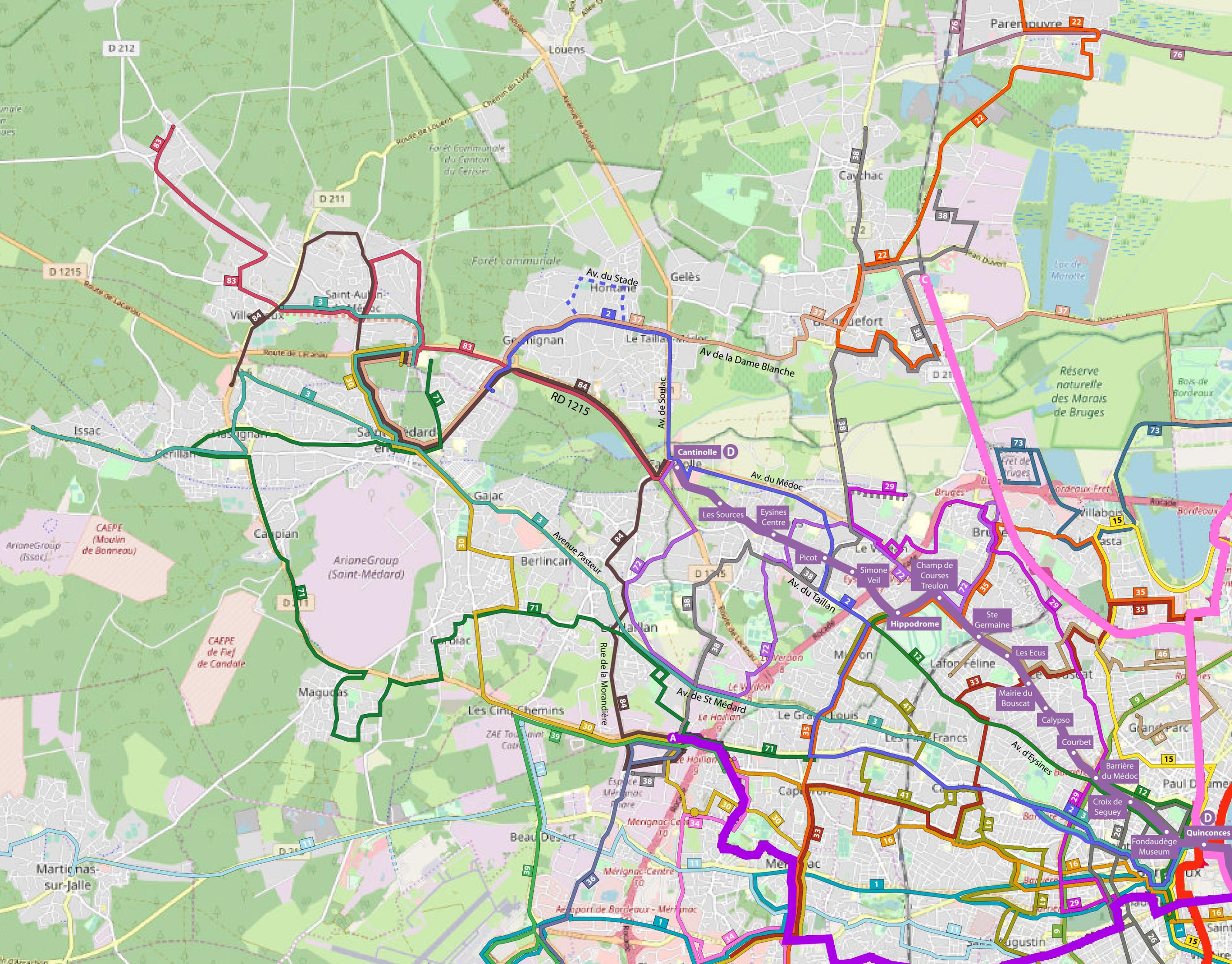
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense liée à l'exploitation du réseau TBM et comprise dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport, chapitre 011, compte 604.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---



D 212

D 211

D 1215

83

3

84

3

30

71

83

RD 1215

84

2

37

Av de la Dame Blanche

Av. de Souillac

Cantoinne D

Av. du Médoc

22

38

37

38

37

37

73

73

CAEPE (Moulin de Barneau)

ArianeGroup (Saint-Médard)

CAEPE de Fie) de Candale

D 71

71

30

3

Avenue Pasteur

84

72

D 1215

38

Les Sources

Eysines Centre

Picot

Le Villon

Simone Veil

Champ de Courses Treulon

Hippodrome

Ste Germaine

Les Ecus

Mairie du Bouscat

Calypso

Courbet

Barrière du Médoc

Croix de Seguey

Quinconces D

Fondaudège Museum

16

15

Martignas-sur-Jalle

D 71

11

39

39

36

34

11

30

30

33

71

35

3

41

16

41

16

29

9

26

1

1

15

16

Louens

Forêt Communale du Canton du Cersier

Forêt communale

Av. du Stade Horlaine

Gelès

Caychac

Parentignac 22

76

Villebois

Grignignan

Le Taillan

Benquefort

Bruges

Reserve naturelle des Marais de Bruges

Bois de Bourdeau

Issac

Grignignan

Saint-Médard

Galac

Berlincourt

Magudas

Le Villon

Le Villon